

**RESOLUTION SUR LES REFUGIES,
RAPATRIES ET PERSONNES DEPLACEES**

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa Soixante-troisième session ordinaire du 26 au 28 février 1996, à Addis-Abéba, Ethiopie,

Ayant examiné le Rapport de la Commission des Vingt de l'OUA sur les réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique, Doc. CM/1915 (LXIII);

Rappelant les déclarations et résolutions antérieures sur la situation des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées sur le continent;

Considérant que, malgré les efforts déployés par les Etats membres, notamment dans le domaine du rapatriement volontaire, la situation des réfugiés et des personnes déplacées reste extrêmement préoccupante;

Considérant les efforts considérables déployés par le HCR et le CICR en faveur des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées;

Conscient de la nécessité d'accroître l'assistance aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées;

Prenant note acte des conclusions fructueuses de la Conférence Régionale sur l'Assistance aux Réfugiés, personnes déplacées et rapatriées dans la Région des Grands Lacs tenue à Bujumbura, Burundi du 12 au 17 février 1995, et le Plan d'Action adopté à cet effet;

Ayant examine les conclusions de la 24ème session ordinaire du Comité de coordination de l'OUA sur l'Assistance aux Réfugiés tenue en septembre 1995 à Khartoum;

1. **PREND NOTE** du Rapport de la Commission des Vingt de l'OUA sur les réfugiés et des recommandations qui y sont contenues;

2. **DEMANDE INSTAMMENT** aux pays d'origine et pays d'accueil de favoriser le rapatriement volontaire des réfugiés qui le souhaitent, et ce en conformité avec les dispositions pertinentes de la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique;
3. **EXPRIME** sa profonde gratitude aux pays d'origine qui ont mis en oeuvre des programmes de rapatriement volontaire;
4. **EXHORTE** la Commission des Vingt de l'OUA sur les réfugiés à accélérer l'adoption de son programme d'action et à le soumettre au Conseil
5. **DEMANDE** aux Etats membres d'accroître, dans la mesure de leurs moyens, leur assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées et de consentir un effort particulier en faveur des réfugiés désireux d'entreprendre des études;
6. **ENCOURAGE** les Organisations non gouvernementales, en particulier les Organisations non gouvernementales africaines, à intensifier leurs efforts, en collaboration avec d'autres acteurs intéressés en faveur des réfugiés et des personnes déplacées de façon à accroître sensiblement la participation africaine aux opérations humanitaires conduites sur le continent.
7. **LANCE UN APPEL** à la Communauté des donateurs pour qu'ils apportent un appui financier accru aux pays engagés dans des programmes de rapatriement volontaire;
8. **EXPRIME** sa profonde gratitude aux pays d'asile pour l'hospitalité et la générosité dont ils font montre à l'égard des réfugiés et **REMERCIE** le HCR et le CICR pour l'action qu'ils mènent en faveur des réfugiés et personnes déplacées, et les invitent à redoubler d'effort dans leur assistance aux réfugiés dans les pays d'asile;

9. **LANCE UN APPEL** aux pays d'asile pour qu'ils continuent de respecter strictement et observer les principes des Nations Unies et la Convention Africaine sur la protection des Droits des réfugiés;
10. **LANCE EN OUTRE UN APPEL** aux Etats membres du Comité de suivi pour la mise en oeuvre du Plan d'Action adopté par la Conférence de Bujumbura pour qu'ils participent et prennent part active à la deuxième réunion du Comité de suivi de cette Conférence prévue le 29 février 1996 à Addis-Abéba.
11. **PREND NOTE** des recommandations de la 24ème session ordinaire du Comité sur l'Assistance aux Réfugiés et **EXPRIME SA SATISFACTION** au Gouvernement du Soudan pour avoir abrité la session et lui avoir fourni une assistance.
12. **DEMANDE** à la Commission des Vingt de l'OUA de présenter un rapport à la 64ème session ordinaire du Conseil des Ministres.